

Création de châssis de désenfumage Gymnase Jesse Owens

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Objet : Création de châssis de désenfumage au gymnase Jesse Owens

Mode de passation : Marché de travaux

Procédure adaptée suivant article 28 du Code des Marchés Publics

Mode de dévolution : Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

Variante : les variantes ne sont pas autorisées.

Les prix sont fermes, définitifs, non révisables et non actualisables.

Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Modification de détail au dossier de consultation : La Ville de Maromme se réserve le droit d'apporter au plus tard 72 heures avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Date limite de remise des offres

➤ **Le 22 MAI 2015 à 16 h en Mairie sur documents papier**

Modalités de remise des offres : Les offres doivent être présentées sous enveloppe cachetée portant l'indication suivante :

NE PAS OUVRIR, Offre pour : " Remplacement des translucides de la toiture du Gymnase Jesse Owens "

Et portant l'adresse suivante : Mairie de Maromme - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME.

Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des pièces justificatives à produire et le Dossier de Consultation des Entreprises.

➤ **Le 22 MAI 2015 à 16 h sur le site de l'ADM 76 en format dématérialisé :**

<https://www.marchespublics.adm76.com>

(La copie de sauvegarde est fortement conseillée)

OBTENTION ET REMISE DU D.C.E.

Lieu de retrait des dossiers : Mairie de MAROMME, Secrétariat Général - Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

Les pièces du marché peuvent être obtenues par mail, sur demande des entreprises ou être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme www.ville-maromme.fr ou sur le site de l'ADM 76 <https://www.marchespublics.adm76.com>

PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE :

NB : Le candidat peut se référer aux imprimés DC1, DC2, DC6, NOTI 2 téléchargeables gratuitement.

Les candidats doivent remettre un dossier complet comprenant obligatoirement les pièces suivantes

- Les déclarations et attestations sur l'honneur visées à l'Article 45 du Code des Marchés Publics DC1
- Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics :
 - ◆ si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
 - ◆ la déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
 - ◆ les certificats et déclarations sur l'honneur mentionnés à l'article 46 ;
 - ◆ les documents ou attestations figurant à l'article R. 324-4 du code du travail ;
 - ◆ références.
- Attestations URSSAF
- Extrait K bis.
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- R.I.B ou R.I.P
- **Pièces contractuelles à la remise de l'offre :**
 - l'acte d'engagement entièrement complété, paraphé, signé
 - le cahier des charges particulières paraphé et signé
 - l'attestation de visitée complétée et signée
 - le plan du bâtiment paraphé,
 - un mémoire technique comprenant :
 - fiche techniques et descriptif du matériel proposé,
 - note méthodologique détaillée,
 - délai d'exécution.

Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus seront écartés.

JUGEMENT DES OFFRES :

Le jugement sera effectué à partir des critères suivants classés par ordre décroissant d'importance. Pour ce faire, la méthode ci-dessous, correspondant à une pondération utilisée.

Les critères suivants sont pris en considération :

1° Prix : 50 %

2° Mémoire technique détaillé : 50%

- fiches techniques des produits proposés 30 %
- adaptabilité avec la couverture existante 10 %
- délai d'exécution 10 %

La commission classera les offres en fonction des résultats obtenus (et retiendra l'offre présentant le meilleur résultat).

Le critère de choix retenu sera l'offre «économiquement la plus avantageuse».

Elimination des candidats

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, les conditions d'élimination seront examinées conformément à l'article 52 du Code des Marchés Publics.

- candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces demandées
- candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation du marché sont insuffisantes.
- candidats n'ayant pas fourni l'attestation de visite obligatoire

Renseignements :

D'ordre administratif : Secrétariat du Pôle Moyens Généraux

Tél. 02 32 82 22 03 Fax. 02 32 82 22 28

Mail. pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr

D'ordre technique : M. GRESEL, Directeur du pôle Moyens Généraux

Tél. 02 32 82 22 03 Fax : 02 32 82 22 28

Mail : patrick.gresel@ville-maromme.fr

- Langue utilisée : Les offres seront entièrement rédigées en langue française.

- Unité monétaire : Le marché sera conclu en €uros.

Date d'envoi du présent avis : le 29/04/ 2015